APPEL À PROPOSITIONS

Projet ICAT de transparence du financement climatique Maroc – Phase II

Numéro de référence de l'appel à propositions : UNOPS/FO/2026/145

Date de publication du document d'appel à propositions : 2 novembre 2026

1. DÉTAILS

1.1. L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT)

L'Initiative pour la transparence de l'action climatique (ICAT) a été créée au moment de l'adoption de l'Accord de Paris afin de soutenir les pays en développement dans la mise en place de cadres de transparence pour des politiques et des actions climatiques efficaces et fondées sur des preuves. Ces cadres peuvent contribuer à la transformation mondiale qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, et peuvent aider à mobiliser les financements et le soutien nécessaires pour permettre la mise en œuvre efficace. L'initiative travaille avec plus de 50 pays en développement, allant de grands pays comme le Nigéria à de petits États insulaires comme les Fidji.

L'ICAT fournit aux pays un soutien sur mesure ainsi que des outils et des méthodologies pratiques pour mettre en place des cadres de transparence solides nécessaires pour une action climatique efficace alignée avec les priorités nationales en matière de développement. À travers des hubs régionaux et des engagements directs avec les pays, les projets soutenus par l'ICAT portent sur :

1. Le développement de cadres de suivi des CDN ;
2. L'évaluation de l'impact des politiques sectorielles sur les gaz à effet de serre et/ou le développement durable ;
3. L'élaboration de cadres d'analyse des projections d'émissions et d'absorptions de gaz à effet de serre ;
4. Le développement de cadres de suivi des transitions justes ;
5. L'élaboration de cadres de suivi et d'évaluation des mesures d'adaptation ;
6. L'élaboration de cadres de transparence pour le financement climatique ; et/ou
7. L'agrégation ou l'intégration des impacts sur les gaz à effet de serre des actions infranationales et non étatiques.

Afin de soutenir ces activités, l'ICAT propose une série d'outils et de méthodologies libres pour apporter un soutien efficace aux efforts de transparence des pays du monde entier.

L'ICAT est un partenariat multipartite non constitué en personne morale, dirigé et financé par le Comité Directeur des Donateurs (DSC), constitué par l'Allemagne ; l'Irlande; l'Italie ; l' Autriche ; le Canada ; la Fondation du Fonds d'Investissement pour les Enfants (CIFF); ainsi que le Secrétariat de la CCNUCC en tant qu'agence de l'ONU dédiée à l'action climatique et l'UNOPS en tant que membre de droit. L'Initiative est légalement hébergée par l'UNOPS au nom du DSC. Au sein de l'UNOPS, le Secrétariat de l'ICAT gère la gestion de l'ICAT, et coordonne et guide le travail des partenaires de mise en œuvre.

1.2. Historique et objectifs de la subvention/du financement

Dans le cadre de l'Accord de Paris et de son cadre de transparence renforcé (ETF), le Maroc est tenu de rendre compte périodiquement de son action sur et de son soutien à l'atténuation des changements climatiques ainsi qu'à l'adaptation à travers ses Rapports biennaux de transparence (RBT) et ses Communications nationales (CN). Le Maroc a soumis son premier RBT ; le second RBT et la sixième Communication nationale (RBT2/CN6) sont attendus, avec une soumission prévue en décembre 2026 et des consultations conduites avec l'appui du PNUD/CBIT. Le chapitre relatif au soutien (financements reçus et requis) a constitué l'un des volets les plus faibles du premier RBT et demeure peu opérationnalisé au niveau national.

La Contribution déterminée au niveau national (CDN) du Maroc évalue à près de 100 milliards USD les besoins de financement pour l'adaptation et l'atténuation, et le pays a récemment publié sa CDN à l'horizon 2035. Le suivi et la traçabilité de la finance climat publique reçue restent toutefois incomplets : le Parlement marocain a récemment demandé une reddition de comptes sur les financements reçus, à laquelle il n'a pas été possible de répondre de manière exhaustive, tandis que le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) cherche à documenter l'écart entre les financements requis et reçus afin de mieux orienter la mobilisation des ressources.

Depuis 2001, le Maroc a progressivement établi un cadre institutionnel de gouvernance climatique. La Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCDB), créée en 2020 (décret n° 2-19-721), comprend une sous-commission changement climatique dotée de quatre groupes de travail, dont le Groupe de Travail Finance Climat. Parallèlement, une Unité de coordination de la finance climat (Unité Climat) a été mise en place au sein du MEF, réunissant les directions du ministère et les bailleurs de fonds en qualité d'observateurs, et portant notamment les travaux de taxonomie et d'étiquetage budgétaire. Ce dispositif reste marqué par une certaine fragmentation et un besoin de coordination renforcée entre le Ministère de Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD) et le MEF.

La première phase du projet ICAT a appliqué le Guide ICAT de transparence de la finance climat et produit un schéma institutionnel de gouvernance de la transparence du finance climat, assorti d'une feuille de route et de recommandations sur la collecte des données. Un accord de principe a été dégagé entre le MTEDD et le MEF pour s'appuyer sur les structures existantes (la sous-commission changement climatique et son Groupe de Travail Finance Climat, adossés à l'Unité Climat du MEF) plutôt que de créer une nouvelle instance, afin d'éviter les doublons et de capitaliser sur l'acquis institutionnel. La phase II vise à opérationnaliser ce schéma conceptuel de gouvernance et à renforcer le volet finance climat du futur Système National de Transparence Climatique (SNTC). Le projet

appuiera l'alimentation et l'évolution de la plateforme nationale de transparence, développée avec l'appui du CBIT/PNUD, qui ne couvre aujourd'hui que le soutien reçu et requis pour l'action climatique. Il entend ainsi combler un déficit critique de connexion entre données financières climat, politiques sectorielles et pilotage de la CDN 3.0.

Le SNTC désigne le système national intégré de transparence climatique développé avec l'appui du CBIT/PNUD, couvrant notamment le MRV, le SNIGES, les RBT et les Communications nationales. Le présent projet porte spécifiquement sur son volet finance climat (le suivi des financements publics et mobilisés) aujourd'hui le plus faiblement opérationnalisé.

La phase I du projet ICAT a posé les fondations conceptuelles de ce volet. Elle a notamment produit : (i) une définition nationale de la finance climat, une classification des secteurs et un ensemble d'indicateurs d'impact, ainsi qu'une cartographie des parties prenantes ; (ii) une proposition de schéma de gouvernance de la transparence de la finance climat avec deux options institutionnelles, une matrice des rôles et d'un projet de texte réglementaire renforçant le projet de loi sur le changement climatique ; (iii) une évaluation ex-ante des coûts de la CDN appliquant la méthodologie ICAT ; et (iv) une méthodologie de suivi ex-post de la finance climat publique internationale reçue et de comptabilisation des dépenses nationales, une analyse de la plateforme MRV existante assortie de propositions d'amélioration, une feuille de route de déploiement et des outils de collecte de données.

La phase II s'appuiera sur les définitions, classifications et indicateurs établis lors de la phase I, qui pourront être actualisés lorsque cela est nécessaire au regard des évolutions méthodologiques ou institutionnelles. Elle vise ainsi à consolider et opérationnaliser ces acquis de leur validation institutionnelle à leur traduction en procédures, outils et capacités, plutôt qu'à les reproduire. Le détail des acquis mobilisés et des déficits à combler pour chaque résultat figure à la section 6. Elle s'inscrit également dans la dynamique nationale actuelle visant à opérationnaliser la CDN 3.0 à travers, notamment, l'élaboration des plans d'investissement sectoriels, le développement de la Plateforme Pays pour la finance climat, ainsi que le renforcement de la coordination entre le MTEDD et le Ministère de l'Économie et des Finances. Dans ce contexte, le projet constitue un levier permettant d'assurer la cohérence entre planification climatique, mobilisation de la finance climat publique internationale et obligations internationales de transparence.

1.3. Effets escomptés de la subvention/du financement

Les résultats attendus sont :

- R1 – Cadre stratégique et de gouvernance institutionnelle renforcé : identification et, le cas échéant, proposition d'instruments institutionnels et réglementaires permettant d'opérationnaliser le dispositif de transparence de la finance climat et de renforcer la coordination entre le MTEDD, le MEF et les ministères sectoriels et renforcement des mécanismes de coordination entre le MTEDD, le MEF et les ministères sectoriels pour une gouvernance durable de la transparence de la finance climat.
- R2 – Évaluation de deux politiques du secteur transport (coûts de mise en œuvre, impacts climatiques et socio-économiques, efficacité) au moyen d'une analyse des coûts d'atténuation.
- R3 – Analyse des sources et flux internationaux et nationaux et instruments financiers et contribution à la structuration du volet financement climat du plan d'investissement du secteur pilote, aligné sur la CDN 3.0 et articulé avec les travaux sectoriels existants.
- R4 – Développement d'un système de suivi de la finance climat mobilisée (secteur transport, avec feuille de route pour les autres secteurs), opérationnalisable dans la plateforme nationale après le projet.
- R5 – Renforcement de l'intégration des acteurs territoriaux, sectoriels et privés dans la planification, la mobilisation et, lorsque pertinent, la fourniture d'informations nécessaires au suivi de la finance climat.

1.4. Portée de la subvention/du financement

Le projet porte sur le volet finance climat du SNTC (le suivi des financements internationaux publics et mobilisés visant l'atténuation et l'adaptation au Maroc) et donc ne couvre pas l'ensemble du système de transparence climatique. Il capitalise sur les résultats de l'application du Guide ICAT de la transparence de la finance climat lors de la phase I, qu'il vise à approfondir et à opérationnaliser plutôt qu'à reproduire, en s'appuyant sur l'analyse des dispositifs existants (plateforme MRV, CNCCDB, relations MEF-MTEDD, taxonomie et marquage budgétaire, approche RBT, plateforme pays d'investissement climatique, cadre national Article 6).

La portée est structurée selon les cinq domaines de résultats (R1 à R5) et une composante transversale de communication et de dissémination, détaillés dans la section 1.6.

Afin d'en garantir la faisabilité dans le cadre budgétaire du projet, le périmètre est délimité par les choix suivants : le projet se concentre sur un secteur (transport), assorti d'une feuille de route pour l'extension progressive aux autres secteurs ; il produit des recommandations, des procédures et une esquisse fonctionnelle du module de suivi, sans assurer le développement technique de la plateforme nationale, qui relève du CBIT/PNUD ; il s'articule avec les initiatives en cours pour éviter les doublons et privilégie le transfert de compétences vers les institutions nationales en vue d'une mise en œuvre pérenne après la fin du projet.

Le projet veillera notamment à assurer l'articulation avec les travaux de la Plateforme Pays pour la finance climat, en particulier pour ce qui concerne les besoins de données, le suivi des flux financiers et l'alimentation des mécanismes nationaux de pilotage et de reporting.

1.5. Bénéficiaires cibles

Le projet se concentre sur les institutions impliquées dans le suivi des financements climatiques, et vise à développer les capacités en ce sens. Il implique également d'autres acteurs, publics et privés, qui auront été identifiés lors des premières étapes du projet.

1.6. Activités au titre de la subvention/du financement

Le présent plan de travail définit de manière explicite les activités, les livrables et les ateliers attendus, ainsi que le secteur pilote (transport) et les politiques ciblées (à confirmer avec le MTEDD pendant le démarrage du projet). Les activités sont organisées autour des cinq résultats attendus (R1 à R5), complétées par une composante transversale de communication et de dissémination. Chaque activité est numérotée et aboutit à un livrable identifié ; la colonne « Acquis de la phase I / Gaps » précise ce qui a déjà été produit lors de la phase I et le déficit que la phase II doit combler, afin d'éviter toute duplication et de concentrer les efforts sur l'opérationnalisation des acquis.

Le partenaire national de mise en œuvre conduira les activités en étroite coordination avec les institutions nationales compétentes, qui assureront la validation institutionnelle des livrables. En parallèle, le partenaire technique international mobilisé par l'ICAT apportera un appui méthodologique et assurera une revue technique et une assurance qualité des livrables, en coordination avec l'ICAT.

Les commentaires et recommandations formulés par l'ICAT et le partenaire technique international devront être pris en compte par le partenaire national de mise en œuvre, et les ajustements nécessaires apportés aux livrables avant leur soumission finale à l'ICAT. La validation institutionnelle nationale et la revue technique et méthodologique constituent ainsi deux étapes complémentaires du processus de finalisation des livrables.

Résultat	Acquis de la phase I / Gaps	Activités (chacune aboutit à un livrable)	Livrables
R1 – Cadre stratégique et de gouvernance institutionnelle renforcé **Objectif :** Opérationnaliser et formaliser le schéma de gouvernance de la transparence de la finance climat issu de la phase I.	**Phase I (D5) :** cartographie des acteurs, analyse du circuit des financements, options de gouvernance, matrice des rôles, processus de suivi proposé, besoins en capacités. **Gap :** aucune option n'a été formellement retenue ni endossée ; les rôles n'ont pas été traduits en procédures opposables ; l'accord MTEDD-MEF reste informel.	**1.1** Actualiser et valider, par consultations ciblées (MTEDD, MEF/Unité Climat, GT-FC), la cartographie des acteurs et le circuit des données financières climat de la phase I. **1.2** Faciliter, à partir des deux options de la phase I, le choix d'une option cible (ou combinaison d'options) et sa validation institutionnelle, selon les modalités	**L1.1** Rapport de diagnostic actualisé (cartographie + circuit des données + analyse des gaps). **L1.2** Note de décision sur l'option de gouvernance retenue, endossée MTEDD-MEF. **L1.3** Manuel de procédures institutionnelles et feuille de route d'opérationnalisation du volet finance climat du SNTC.

Résultat	Acquis de la phase I / Gaps	Activités (chacune aboutit à un livrable)	Livrables
		jugées appropriées par les parties concernées. **1.3** Traduire la matrice des rôles en manuel de procédures institutionnelles (circuits de collecte, de validation et de partage des données) et en feuille de route d'opérationnalisation du volet finance climat du SNTC (jalons, responsables, horizon RBT3/2028).	***Ateliers : atelier de lancement***
R2 – Évaluation des politiques sectorielles pilotes (transport) **Objectif :** Évaluer les coûts, les impacts climatiques et socio-économiques et l'efficacité de deux politiques du secteur transport, en mobilisant les méthodologies et guides ICAT pertinents.	**Phase I (D8) :** évaluation ex-ante des coûts de la CDN au niveau national (budget ventilé, coûts par secteur, application de la méthodologie ICAT). **Gap :** pas d'évaluation au niveau d'une politique sectorielle précise ni de cadre méthodologique national d'analyse des coûts d'atténuation.	**2.1** Réaliser un benchmark international (4 à 5 pays, sélection argumentée et validée avec le MTEDD au démarrage) des approches d'évaluation des coûts d'atténuation et définir un cadre méthodologique national. **2.2** Appliquer les guides d'impacts sectoriels ICAT, le guide d'impact sur le développement durable et le cadre méthodologique (R2.1) à deux politiques du secteur transport (coûts, impacts atténuation/adaptation et socio-économiques, efficacité), consolidées en une étude pilote sectorielle d'impact. La sélection des deux politiques pilotes sera arrêtée au démarrage du projet sur la base de critères convenus avec le MTEDD et les parties prenantes concernées,	**L2.1** Benchmark international et cadre méthodologique national d'évaluation des coûts d'atténuation. **L2.2** Rapport d'évaluation de deux politiques du secteur transport, consolidé en une étude pilote sectorielle d'impact. ***Atelier : atelier de validation (commun R2/R3/R4)***

Résultat	Acquis de la phase I / Gaps	Activités (chacune aboutit à un livrable)	Livrables
		notamment leur pertinence au regard de la CDN 3.0, la disponibilité des données, leur potentiel d'impact climatique et socio-économique et leur pertinence pour l'analyse des coûts et du financement.	
R3 – Planification du financement sectoriel **Objectif :** Contribuer au plan de financement et d'investissement du secteur pilote, aligné sur la CDN 3.0.	**Phase I (D5, D8) :** analyse du circuit de financement, des sources et de la stratégie de financement de la CDN. **Gap :** pas de traduction en plan de financement/investissement sectoriel opérationnel articulé avec les plans d'investissement sectoriels en cours (GIZ, PNUE, GGGI, ONUDI).	**3.1** Analyser les financements d'atténuation et adaptation au secteur transport. **3.2** Contribuer, avec les acteurs concernés, à la structuration du volet financement climat du plan d'investissement du secteur pilote : besoins de financement, sources potentielles, instruments, rôles et indicateurs de suivi, ainsi que options de mobilisation du secteur privé (en s'appuyant sur les travaux KfW/MEF).	**L3.1** Analyse des financements d'atténuation et adaptation au secteur transport (types, sources internationales/nationales, flux internationaux, instruments). **L3.2** Contribution au plan de financement et d'investissement sectoriel (besoins, sources, rôles et indicateurs de suivi, options de mobilisation du secteur privé). ***Atelier : atelier de validation (commun R2/R3/R4)***
R4 – Système de suivi de la finance climat **Objectif :** Opérationnaliser dans le SNTC la méthodologie de suivi de la finance climat issue de la phase I.	**Phase I (D10–D13) :** méthodologie de suivi des financements internationaux reçus (collecte, pondération, vérification) ; méthode de comptabilisation des dépenses nationales (CPEIR adaptée) ; analyse de la plateforme MRV existante + propositions d'amélioration (se référer à l'étude menée par CBIT); feuille de route de déploiement ; outils Excel (formulaire de collecte, outil de transparence, outil AQ/CQ).	**4.1** Définir les spécifications fonctionnelles et les exigences techniques du futur module finance climat, en articulation avec l'architecture de la plateforme nationale développée avec l'appui du CBIT/PNUD, et proposer une maquette fonctionnelle permettant d'en illustrer les principales fonctionnalités. Ceci couvrant en priorité les financements publics internationaux et nationaux liés à l'action climatique ainsi que, lorsque	**L4.1** Recommandations d'architecture fonctionnelle et technique et esquisse (maquette) du module SNTC finance climat. **L4.2** Modèles de données, outils de collecte et note de procédure d'alimentation du SNTC (responsables désignés). ***Atelier : atelier de validation (commun R2/R3/R4)***

Résultat	Acquis de la phase I / Gaps	Activités (chacune aboutit à un livrable)	Livrables
	Gap : méthodologie non opérationnalisée dans la plateforme ; mécanisme d'alimentation et responsables de fourniture non désignés ; module « soutien reçu et requis » non structuré.	les données et méthodologies disponibles le permettent, les financements privés mobilisés. Les éventuelles recettes ou flux liés aux mécanismes de l'Article 6 et aux marchés carbones volontaires pourront être pris en compte dans une perspective d'extension du dispositif. **4.2** Actualiser les modèles (templates) de données et outils de collecte de la phase I, et concevoir le mécanisme d'alimentation du SNTC en désignant les responsables de fourniture (en lien avec le manuel R1).	
R5 – Intégration territoriale/sectorielle et renforcement des capacités **Objectif :** Pérenniser le dispositif par le renforcement des capacités et l'intégration des acteurs.	**Phase I (D5, D7) :** besoins en capacités identifiés et première session de formation menée. **Gap :** formation ponctuelle non institutionnalisée ; pas de programme national ni de communauté de pratique pérenne ; acteurs territoriaux/sectoriels/privés peu intégrés.	**5.1** Élaborer, à partir des besoins de la phase I, un programme national de formation ciblé (modules, publics, calendrier) et conduire une session de formation pour les administrateurs, gestionnaires de données et points focaux sectoriels (MTEDD, MEF/Unité Climat, ministère(s) du secteur pilote, agences d'exécution). **5.2** Produire des guides méthodologiques et guides utilisateurs accompagnant les procédures et outils (R1, R4). **5.3** Mettre en place les modalités d'une communauté nationale de pratique sur	**L5.1** Programme national de formation et rapports de la session de formation avec un module dédiée à la transparence de la finance climat.. **L5.2** Guides méthodologiques et guides utilisateurs (marquage climat). **L5.3** Charte et modalités de fonctionnement de la communauté de pratique, assorties d'un premier plan d'animation. ***Ateliers : une session de formation***

Résultat	Acquis de la phase I / Gaps	Activités (chacune aboutit à un livrable)	Livrables
		la transparence de la finance climat, en capitalisant sur le CBIT, et organiser les premières activités d'échange et de partage d'expérience.	
Transversal – Communication et dissémination **Objectif :** Combler le déficit de diffusion de la phase I et outiller la décision.	**Phase I :** résultats sous-disséminés (leçon explicitement identifiée). **Gap :** absence de stratégie de communication et de supports d'aide à la décision structurés.	**T.1** Élaborer une stratégie de communication et de dissémination **T.2** Produire 3 notes d'orientation, thèmes liés à R1–R4) et des supports de communication (infographies, fact sheets) **T.3** Organiser l'atelier de clôture et de dissémination.	**LT.1** Stratégie de communication et de dissémination. **LT.2** Notes d'orientation (3 policy briefs) et supports de communication (infographies, fact sheets). **LT.3** Atelier de clôture et de dissémination ***Atelier : 1 atelier de clôture/dissémination***

1.7. Subvention/financement disponible

Montant total de la subvention/du financement disponible

La subvention disponible dans le cadre du présent appel d'offre s'élève à **200 000 USD**.

1.8. Durée de la subvention/du financement

La durée prévue de la subvention/du financement est de **12 mois**.

1.9. Admissibilité de l'entité candidate

Catégorie(s) d'entité candidate

Les catégories suivantes d'entités sont admissibles dans le cadre du présent appel à propositions :

- Entreprises
- Établissements d'enseignement et de recherche
- Organisations non gouvernementales nationales

Pays d'inscription et nationalité de l'entité candidate

Les candidatures qui sont incluses ou exclues dans le cadre du présent appel à propositions par rapport au pays d'inscription et à la nationalité (pour les personnes physiques) sont les suivants : **Maroc**

Conditions supplémentaires d'inadmissibilité

L'entité candidate ne doit pas être concernée par l'une des conditions énumérées à l'article 1 des Instructions aux entités candidates, qui l'empêcherait de bénéficier de cette subvention/ce financement.

1.10. Contenu des propositions soumises

Les éléments ci-dessous permettent aux entités candidates d'attester de leur conformité aux critères d'évaluation :

- **Proposition**
- **Annexe 1 : Déclarations**
- **Annexe 2 : Auto-évaluation du partenaire de mise en œuvre concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (PEAS)** (utilisez le Portail des partenaires de l'Organisation des Nations Unies pour les candidatures issues de la société civile ou effectuez l'auto-évaluation dans Grant+ pour les entités du secteur privé, les gouvernements sous-nationaux et les organisations qui ne peuvent pas s'enregistrer dans le Portail des partenaires de l'Organisation des Nations Unies).
- **Annexe 3 : Proposition financière** (à remplir en ligne directement dans Grant+; veuillez ne pas envoyer les propositions financières sous forme de pièce jointe séparée, car cela pourrait entraîner l'exclusion de votre proposition)
- **Certificat de constitution ou d'enregistrement**, attestant que le candidate est une entité enregistrée au Maroc
- **Au moins deux (2) rapports ou références issus de projets similaires menés à bien par le passé et jugés pertinents au regard du présent appel à propositions**
- **Comptes annuels certifiés des deux derniers exercices** (L'organisme doit disposer de comptes annuels certifiés par un cabinet d'audit titulaire d'une qualification de catégorie I ou II délivrée par le Service de supervision de la comptabilité, de l'information financière et de l'audit.)

Les entités candidates doivent soigneusement lire et comprendre les Exigences du présent appel à propositions et les Instructions aux entités candidates avant de remplir la Proposition et les annexes.

Orientations destinées aux entités candidates concernant l'annexe 2 (Auto-évaluation du partenaire de mise en œuvre concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles [PEAS])

Les entités candidates remplissant les conditions pour s'inscrire sur le Portail des partenaires de l'Organisation des Nations Unies sont tenues de remplir le formulaire d'auto-évaluation du partenaire de mise en œuvre concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en passant par ce Portail. L'utilisation de ce Portail favorise la cohérence, l'accessibilité et la réutilisation des informations relatives à la

protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le système des Nations Unies, et facilite le rapprochement avec des partenaires des Nations Unies.

Les entités candidates sont invitées à vérifier si elles sont déjà inscrites dans le Portail et si elles ont déjà fait l'objet d'une évaluation de ce type auprès d'une autre entité des Nations Unies, car les évaluations figurant dans le Portail sont généralement valides pendant cinq ans. Dans ce cas, les entités candidates doivent fournir leur numéro d'identification du Portail dans le profil de leur organisation dans Grant+. Les entités candidates qui ne sont pas encore inscrites dans Grant+ doivent procéder de la façon suivante :

- Ouvrez le tableau de bord du Portail des partenaires de l'Organisation des Nations Unies.
- Les nouveaux partenaires de mise en œuvre des Nations Unies peuvent utiliser ce lien pour s'inscrire. Les entités candidates peuvent consulter les directives de l'UNOPS (en anglais seulement) pour obtenir des instructions détaillées concernant l'inscription, la gestion du profil, l'auto-évaluation et les ressources d'aide disponibles.
- Une fois inscrites, les entités candidates doivent réaliser leur auto-évaluation concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles directement dans le Portail en utilisant le module dédié. Pour plus d'informations, consultez le guide relatif à l'utilisation de ce module, disponible en plusieurs langues.

Les entités candidates qui ne remplissent pas les conditions pour s'inscrire sur le Portail des partenaires de l'Organisation des Nations Unies doivent remplir l'auto-évaluation dans Grant+.

Lorsqu'une entité candidate est retenue, elle peut avoir l'obligation de se soumettre à une évaluation complète de ses capacités en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en complément de l'auto-évaluation mentionnée ci-dessus, et il peut lui être demandé de se soumettre à une évaluation globale de ses capacités. À l'issue d'une évaluation des capacités, il peut être demandé à l'entité de prendre certaines mesures pour renforcer ses capacités. Ces mesures doivent être incluses dans un accord conclu avec le partenaire de mise en œuvre, lequel devrait rendre compte de façon régulière de la mise en œuvre de telles mesures.

1.11. Propositions partielles

Les propositions partielles ne sont pas autorisées. Les entités candidates présentent une proposition pour la portée totale de la subvention/du financement et répondent à toutes

les exigences du présent appel à propositions. L'évaluation portera sur la conformité à la totalité des exigences.

1.12. Sous-subvention[1] et sous-traitance[2]

Les autorisations en ce qui concerne les sous-subventions et la sous-traitance sont établies comme suit :

Sous-subvention	Autorisé
Sous-traitance	Autorisé

1.13. Devise de la proposition

Le budget de la proposition doit être préparé dans la ou les devises suivantes : **USD**

1.14. Langue des propositions

L'ensemble des propositions, renseignements, documents et correspondances échangés entre l'UNOPS et les entités candidates doit être en : **Français**

1.15. Soumission des propositions

La date limite de soumission des propositions est le 24 novembre 2026. Les propositions doivent être soumises selon les modalités suivantes :

- créer un profil dans Grant+ (grantplus.unops.org) ;
- créer le profil de leur organisation ;
- répondre à l'appel à propositions n° UNOPS/FO/2026/145 dans Grant+.

Grant+ est la nouvelle plateforme de gestion des subventions de l'UNOPS. Une séance d'information en ligne sur la soumission des propositions dans Grant+ aura lieu le **16 novembre 2026 à 10 h 30 GMT**/horaire du Maroc.

[1] La sous-subvention désigne le fait qu'une entité est sélectionnée par le partenaire de mise en œuvre pour réaliser des activités pour le compte du partenaire de mise en œuvre et qu'elle respecte les mêmes principes que ceux énoncés dans l'instruction opérationnelle de l'UNOPS sur l'octroi de subventions.

[2] La sous-traitance désigne le fait pour un partenaire de mise en œuvre d'acheter des services, des biens ou des travaux en utilisant les procédures d'achats du partenaire de mise en œuvre.

Pour joindre la réunion Google Meet, consultez ce lien : https://meet.google.com/dcp-opya-oop

Des guides d'utilisation et des vidéos explicatives sont également disponibles dans l'onglet « Guide » situé dans le coin supérieur droit de la page d'accueil de la plateforme Grant+.

En cas de problème technique, les entités candidates peuvent communiquer avec le service d'assistance de l'UNOPS en cliquant sur l'icône « ? » dans le coin supérieur droit de la page après s'être enregistrées. Pour toute question relative au contenu de cet appel à propositions, veuillez utiliser les coordonnées fournies.

Lisez l'Article 10 « Soumission des propositions » des Instructions aux entités candidates pour connaître les détails des exigences spécifiques pour la soumission des propositions.

1.16. Type d'instrument

Un modèle d'accord de subvention est disponible dans la section documents de cet appel à projets sur la plateforme Grant+.

1.17. Coordonnées

L'ensemble des correspondances, notifications et demandes de clarifications en rapport avec le présent appel à propositions doivent être adressées à :

Nom	Teresa Schueler
Fonction	Programme Management Support - Senior Assistant
Adresse électronique	teresas@unops.org

1.18. Dates et dates limites importantes

Les tableaux ci-dessous indiquent les principales dates et dates limites relatives au présent appel à propositions.

Activité	Date	Heure	Fuseau horaire
Soumission des propositions	24 nov 2026	23:59	CET
Demande de clarification	18 nov 2026	23:59	CET
Date de démarrage prévue	1 jan 2027		

2. EXIGENCES

2.1. Approche et méthodologie

La proposition doit décrire les lignes directrices et les principes que le demandeur suit tout au long de la mise en œuvre du projet dans les domaines ci-dessous :

- Exigences en matière de santé et de sécurité
- Exigences sociales et environnementales (comme l'égalité entre les genres et l'inclusion sociale)
- Exigences en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles
- Exigences en matière de développement durable.

2.2. Exigences du plan de mise en œuvre

À l'aide des produits, des livrables et des activités proposés, en vue d'atteindre les résultats de la subvention/du financement, complétez le plan de mise en œuvre. Le plan de mise en œuvre doit décrire précisément la chronologie et le calendrier de réalisation de chaque activité et produit.

2.3. Exigences du plan de suivi du partenaire de mise en œuvre

Complétez le plan de suivi du partenaire de mise en œuvre.

2.4. Exigences budgétaires

a. Plafond budgétaire : **200 000 USD**

b. Les budgets doivent comprendre au minimum :

 i. Une estimation des coûts directs, qui englobent toutes les dépenses nécessaires aux comptes de subvention/financement et qui peuvent y être directement rattachées. Les coûts directs doivent être ventilés par sous-catégorie de dépenses, par poste de dépenses et par activité.

 ii. Une description des hypothèses ou des justifications qui sous-tendent les estimations.

c. Les coûts ne seront admissibles que s'ils sont engagés aux fins de cette subvention/ce financement et pendant la durée mentionnée dans l'instrument juridique (y compris tout avenant).

d. Des restrictions concernant le financement des salaires des fonctionnaires sont détaillées à la section 6.2 de l'instruction opérationnelle sur l'octroi de subventions. Ces restrictions doivent être prises en compte lors du calcul budgétaire des salaires des fonctionnaires, si besoin.

e. L'article II, section 7, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit, entre autres, que les Nations Unies, y compris l'UNOPS en tant qu'organe subsidiaire, sont exonérées de tout impôt direct, à l'exception de la rémunération de services d'utilité publique, et sont exonérées des restrictions douanières, droits et taxes de même nature à l'égard des objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Toutes les propositions doivent être soumises nettes de tout impôt direct et de tout autre impôt ou droit.

f. Les budgets des subventions peuvent comprendre des coûts indirects représentant jusqu'à 10 pour cent des coûts directs. Pour ce qui est des sous-subventions, les coûts indirects sur le montant de la sous-subvention doivent être calculés et présentés séparément.

3. MÉTHODE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions soumises en réponse au présent appel à propositions sont évaluées selon la méthode de l'analyse cumulative, dont les différentes étapes sont décrites ci-dessous.

a. Examen préalable : cette étape permet d'évaluer la conformité des propositions aux critères formels et d'admissibilité énoncés dans le Tableau 1 : Critères formels et d'admissibilité. Toutes les propositions conformes à ce stade feront l'objet d'une évaluation ultérieure comme suit.

b. Évaluation technique : cette étape permet d'évaluer les points obtenus par chaque proposition au regard des exigences techniques, par rapport au maximum de points atteignable par groupe de critères détaillé dans le Tableau 2.1 : Parties de l'évaluation de la proposition technique. Seules les propositions atteignant le seuil minimum indiqué dans le Tableau 2 : Critères techniques seront jugées conformes pour l'essentiel à ce stade. L'évaluation des propositions techniques doit être achevée avant l'ouverture des propositions financières.

c. Évaluation financière : seules les propositions financières des candidatures dont les propositions techniques ont atteint le seuil minimum fixé pour l'évaluation technique seront ouvertes. Les propositions feront l'objet d'une vérification afin de repérer d'éventuelles erreurs de calcul conformément à l'article 15 (Erreurs, erreurs formelles ou omissions mineures) des Instructions aux entités candidates. Le nombre total de points atteint par chaque proposition financière sera déterminé en suivant le Tableau 3 : critères financiers.

d. Analyse combinée : cette évaluation reposera sur l'analyse combinée de tous les coûts, risques et bénéfices potentiels pertinents de chaque proposition. L'analyse combinée comprend les notes de l'évaluation technique, y compris les facteurs tels que les risques, la durabilité et autres, et de l'évaluation financière, en appliquant une méthode de pondération prédéfinie.

Le nombre maximum de points qu'une entité candidate peut obtenir pour sa proposition est le suivant :

- Proposition technique : 70 points
- Proposition financière : 30 points

Le nombre total maximum de points qu'une entité candidate peut obtenir pour la proposition technique et la proposition financière est 100. La pondération applicable à la proposition technique et à la proposition financière est la suivante : 70:30

À tout moment au cours du processus d'évaluation, l'UNOPS peut demander par écrit aux entités candidates de fournir des clarifications ou des informations supplémentaires. Dans toutes leurs réponses, les entités candidates ne doivent alors apporter aucune modification au contenu de leur proposition, notamment à ses volets techniques et financiers. L'UNOPS peut utiliser les informations fournies pour interpréter et évaluer la proposition concernée.

L'UNOPS évalue les propositions en fonction des critères d'évaluation décrits dans les tableaux suivants.

3.1. Examen préalable

Tableau 1 : Critères formels et d'admissibilité

Critères évalués dans le cadre de l'examen préalable selon la méthode « accepté/rejeté »	Documents permettant d'établir conformité aux critères
1. L'entité candidate est admissible conformément à l'Article 1, « Admissibilité de l'entité candidate » dans les Instructions aux entités candidates.	• Proposition • Annexe 1 : Déclarations • Annexe 2 : Auto-évaluation des capacit en matière de protection cont l'exploitation et les atteintes sexuelles
2. La proposition est complète et inclut l'ensemble des formulaires remplis et les autres documents requis à la rubrique « Contenu des propositions soumises » dans les Détails.	• Tous les documents requis en vertu de rubrique « Contenu des propositio soumises » dans les Détails.
3. L'entité candidate accepte les conditions du modèle d'accord, comme indiqué à la rubrique « Type d'instrument », dans les Détails.	• Annexe 1: Déclarations
4. Le candidat justifie d'au moins trois (3) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la finance climatique et/ou de la transparence climatique au Maroc.	• Proposition • Rapports ou références de projets

3.2. Évaluation technique

Tableau 2 : Critères techniques

Critères évalués sur la base des notes obtenues pendant l'évaluation technique	Documents permettant d'établir conformité aux critères
Le nombre maximum de points techniques pouvant être obtenus est précisé dans le Tableau 2.1 : Parties de l'évaluation de la proposition technique. La proposition d'une entité candidate doit obtenir au minimum 70 pour cent du nombre total des points pouvant être obtenus pour être jugée techniquement conforme.	• Proposition • Rapports ou références de projets

Tableau 2.1 : Parties de l'évaluation de la proposition technique

Parties	Points pouvant être obtenus
1. Capacité et expertise de l'entité candidate	25
2. Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés	20
3. Personnel clé proposé	25
Total des points pour la proposition technique	**70**

Tableau 2.1.1 : Partie 1 : Capacité et expertise de l'entité candidate

N°	Critères à évaluer	Documents permettant d'établir la conformité aux critères (liste non exhaustive)	Points pouvant être obtenus
1.1	L'entité candidate dispose de connaissances spécialisées et d'une expérience pertinente acquises dans le cadre de la transparence en matière de finance climat (au moins 3 ans), et préférablement dans le secteur du transport.	• Proposition	10
1.2	L'entité candidate dispose d'une expérience de travail avec le gouvernement central (notamment les ministères de la transition énergétique et des finances), les gouvernements locaux, les secteur privé, des organisations internationales, dans la région, le pays ou la zone concernée dans le cadre de la finance climat, l'établissement des CDN, les stratégies et politiques climatiques, les stratégies de financements verts, des cadres de transparence nationaux ou infranationaux renforcés couvrant les actions d'atténuation, adaptation et le support y lié (finance, renforcement de capacité et transfert de technologie).	• Proposition	15
Total des points pour la partie 1			**25**

Tableau 2.1.2 : Partie 2 : Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre propos

N°	Critères à évaluer	Documents permettant d'établir la conformité aux critères (liste non exhaustive)	Points pouva être obtenus
2.1	La proposition est substantiellement conforme et ne contient aucun écart significatif par rapport aux exigences minimales stipulées dans le présent document d'appel à propositions, ce qui indique la bonne compréhension par l'entité candidate desdites exigences.	• Proposition	Réussite/Échec
2.2	L'approche et la méthodologie proposées par l'entité candidate sont conformes aux objectifs et aux résultats visés de la subvention/du financement et aux objectifs des activités de projet de l'UNOPS, dans le cadre desquelles cette possibilité de subvention/financement est proposée.	• Proposition, Section 3	8
2.3	Les activités proposées dans le plan de mise en œuvre sont conformes à l'approche et à la méthodologie proposées. Le plan de mise en œuvre montre la capacité de l'entité candidate à planifier et à mettre en œuvre les activités financées par la subvention dans les délais impartis.	• Proposition, Sections 3 et 4	8

Tableau 2.1.2 : Partie 2 : Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre propos

N°	Critères à évaluer	Documents permettant d'établir la conformité aux critères (liste non exhaustive)	Points pouva être obtenus
2.4	Le plan de suivi du partenaire de mise en œuvre précise les modalités de suivi et de contrôle des différents éléments des travaux.	• Proposition, Section 5	4
Total des points pour la partie 2			**20**

Tableau 2.1.3 : Partie 3 : Personnel clé proposé

N°	Critères à évaluer	Documents permettant d'établir la conformité aux critères (liste non exhaustive)	Points pouvant êt obtenus
3.1	La composition et la structure de l'équipe proposée par l'entité candidate sont appropriées et les rôles proposés pour la gestion et les autres rôles du personnel clé sont adaptés à la mise en œuvre des activités financées par la subvention.	• Proposition, Section 6	10
3.2	L'entité candidate décrit et justifie son plan pour la taille et la composition de son équipe.	• Proposition, Section 6	5
3.3	Les qualifications et l'expérience du Personnel clé proposé respectent les exigences établies. • Transparence en matière de finance climat	• Proposition, Sections 8 et 9	10

Tableau 2.1.3 : Partie 3 : Personnel clé proposé

N°	Critères à évaluer	Documents permettant d'établir la conformité aux critères (liste non exhaustive)	Points pouvant êt obtenus
	• Connaissance du contexte Maroccain en matière de transparence et de politiques climatiques • Analyse d'impact et de financement de politiques climatiques, préférablement liées au secteur du transport • Population et maintien d'interfaces et plateformes numériques		
Total des points pour la partie 3			**25**

3.3. Évaluation financière

Tableau 3 : Critères financiers

Critères évalués dans le cadre de l'évaluation financière selon le nombre de points obtenus	Documents permettant d'établir conformité aux critères
Le nombre maximum de points pouvant être obtenus pour la proposition financière est détaillé dans le Tableau 3.1: Parties de l'évaluation de la proposition financière. Pour être conformes, les entités candidates doivent obtenir au minimum 70 pour cent du nombre total de points pouvant être obtenus.	• Proposition financière en ligne

Tableau 3.1 : Parties de l'évaluation de la proposition financière

Partie	Points pouvant êt obtenus
1. Évaluation financière	30
Total des points pour la proposition financière	**30**

Tableau 3.1.1 Partie 1 : Évaluation financière

N°	Critères évalués dans le cadre de l'évaluation financière selon la méthode de l'analyse cumulative	Documents permettant d'établir la conformité aux critères	Points pouvant être obtenus
1.1	Les organisations candidates respectent les budgets maximaux indiqués dans les Exigences budgétaires.	• Annexe 3 : Proposition financière	Réussite/Échec

Tableau 3.1.1 Partie 1 : Évaluation financière

N°	Critères évalués dans le cadre de l'évaluation financière selon la méthode de l'analyse cumulative	Documents permettant d'établir la conformité aux critères	Points pouvant être obtenus
1.1	L'entité candidate a présenté une justification suffisante des lignes budgétaires et des montants forfaitaires.	• Annexe 3 : Proposition financière	10
1.2	La répartition du budget entre les différentes catégories est adéquate, notamment la répartition entre les activités et le budget opérationnel.	• Annexe 3 : Proposition financière	10
1.3	Les estimations des coûts de l'entité candidate et les hypothèses retenues pour ces estimations sont raisonnables.	• Annexe 3 : Proposition financière	10
	Total des points pour la partie 1		**30**